

Règlement Intérieur de **DISPENS'AIRE PSY, Les Psys du Coeur**

Version modifiée AG du 13 Mars 2016

Les valeurs qui sous-tendent l'action de Dispens'Aire Psy, les Psys du Coeur :

- entraide et solidarité
- fraternité et liberté
- disponibilité et accueil
- transparence et éthique de nos actions
- responsabilité

PRÉAMBULE

« DISPENS'AIRE PSY, LES PSYS DU COEUR » est un lieu d'ACCUEIL et d'ECOUTE THERAPEUTIQUE et un lieu de PASSAGE HUMAIN soutenu par une COMMUNAUTÉ DE SUPPORT

lieu d'ACCUEIL

Le Dispens'Aire Psy est un lieu d'accueil pour la personne et son être au monde, accueil de sa souffrance, de son questionnement existentiel où l'accueillant par son regard et sa parole humaine chaleureuse et sa posture exempte de jugement, prépare un moment de pause et d'écoute thérapeutique.

lieu de PASSAGE HUMAIN

Chaque personne reçue « passe » déposer une parcelle d'humanité dans la rencontre avec un accueillant et un thérapeute. Elle vient puiser une énergie de soutien qui lui permettra de réinvestir différemment sa problématique et son chemin de vie, avec un éclairage nouveau, avec des informations nouvelles et des conseils (orientation ou réorientation), avec une responsabilité plus nette qu'elle peut utiliser pour traverser ses difficultés et réaliser ses changements.

lieu de RECONNAISSANCE et d'INSCRIPTION

C'est de cet événement que nous avons décidé de témoigner dans notre « Livre de compte-rendu d'entretiens et de passages » pour construire une cohérence interne et externe.

Le Dispens'Aire Psy est un lieu de reconnaissance, où le fait d'élaborer la trace de reconnaissance de l'acte d'être venu et d'avoir repris un espoir peut se concrétiser.

lieu COLLECTIF et de LIEN SOCIAL

Cette inscription symbolique concourt à fédérer une énergie collective qui fait soutien à laquelle chaque accueillant et chaque thérapeute participent à leur manière et en fonction de leur style, de leurs apprentissages, de leur être thérapeute. Cette énergie collective fait partie intégrante de l'acte psychothérapeutique de soutien et de développement de la personne.

Par ce travail, nous pouvons construire un contenant collectif dans la confidentialité partagée.

C'est ce qui pose cette action comme action psychosociale et non uniquement comme psychologique.

C'est aussi en inscrivant notre action dans un champ social et des réseaux de santé et prévention psycho-sociales que nous développons les appuis, les alliances et les reconnaissances dont nous

avons besoin et forgeons ceux dont les personnes ont besoin pour reconstruire ou développer le lien social générateur de mieux-être.

lieu de SECURITE et de CONFIANCE

La personne est reçue en toute confidentialité, anonymat et sécurité vis-à-vis de l'environnement. Pour le thérapeute, le compte-rendu permet de déposer son vécu et de mettre à distance le vécu de sa séance. L'accueillant peut contribuer à ce compte-rendu en y ajoutant ses observations. Ce travail d'inscription constitue un filet de sécurité comme référence nécessaire en cas de difficulté.

Nous sommes une équipe au service de chaque personne accueillie : face à la précarité, la vulnérabilité, il s'agit de présenter la cohérence de notre intervention, mais aussi d'accepter l'interpellation de notre pratique au sein de l'équipe, de favoriser sa compréhension et sa lisibilité pour des prescripteurs et des partenaires extérieurs.

Nous sommes ainsi conduits à créer une COMMUNAUTE DE SUPPORT dont les formes actuelles sont régulièrement appelées à s'ajuster, s'enrichir et évoluer.

Membres de l'équipe formant «COMMUNAUTÉ DE SUPPORT»

1 – Le processus d'intégration

Clarification du passage de la fonction accueil à la fonction de soutien thérapeutique

Finalité :

Pourquoi met-on en place ce processus?

- il s'agit d'une **situation spécifique d'accueil** et de thérapie, différente de celle de nos cabinets et qui suppose un haut niveau d'exigence, de qualité de présence, de pertinence et de cohérence.
« Cohérence » entre la manière dont on est formé et l'activité qui suppose, en même temps, une implication dans l'association.
- il s'agit d'une **implication globale**, dans la **communauté de support et le développement de l'association**.

Le processus d'intégration :

- temps de **permanence** en tant **qu'accueillant de 3 à 6 mois : afin que le psy accueillant s'imprègne du fonctionnement et de la spécificité de la communauté de support et prenne place dans l'association :**
- - assurer l'accueil et l'orientation des usagers,
 - faire connaissance avec les membres de l'association,
 - mettre à profit le lien avec son parrain/marraine : le solliciter, « aller vers »,
 - participer aux réunions d'équipe et de supervision,
 - contribuer aux activités de l'association,

- prendre connaissance des comptes- rendus, débriefing avec les psys à la fonction soutien thérapeutique par rapport aux personnes reçues.
- **temps de bilan** avec le parrain/marraine :
Echanges réguliers ou en fonction des besoins.

Le parrain/marraine doit présenter ce cadre au filleul et s'assurer que, outre les critères objectifs définis ci-après, les démarches vont bien dans le sens évoqué + bas.

- s'assurer de la compréhension globale du dispositif, des dynamiques à l'œuvre et des conditions déontologiques (cf. le R.I., le code de déontologie de la SFG et la charte des personnes en thérapie),
- l'accompagner dans son implication dans le développement de l'association et l'aider à rendre visible ses compétences spécifiques,
- répondre à ses interrogations, être une personne ressource pour le psy accueillant – filleul.

Les critères objectifs :

- avoir terminé ou être en fin de parcours d'une formation de type **thérapie humaniste et/ou relationnelle** (équivalent 3^e cycle), principalement gestaltiste.
- à l'intérieur de cette formation, avoir effectué (ou être en cours de formation) un module de **psychopathologie** = indispensable pour devenir thérapeute à la fonction soutien thérapeutique.
- la personne doit être un thérapeute ayant une première expérience c'est-à-dire qu'elle doit **avoir au moins deux clients**.
<= afin d'être en équilibre personnel entre bénévolat et clientèle privée.
- **être en supervision personnelle**
- **avoir fait un travail personnel sur soi = thérapie personnelle**
- **si la personne remplit ces critères, elle chemine dans un processus d'intégration.**

L'expérience associative ou de travail dans le champ social de la personne est la bienvenue.

Les modalités de passage

1. **La personne doit faire sa demande** de passage à la fonction de soutien thérapeutique,
2. Elle aura au préalable préparé sa demande avec son parrain/marraine,
3. Le parrain/marraine en informe le bureau qui émet un avis,
4. Puis le parrain/marraine revient vers son filleul, auteur de la demande, et l'informe de l'avis du bureau, avant la prochaine réunion d'équipe,
5. Enfin la personne exprimera sa demande lors d'une réunion d'équipe.

La personne fera une demande qui sera fondée sur :

- **sa capacité à définir son passage, à nommer ses propres observations relatives à son intégration,**
- **ses motivations,**

- **ce qu'elle aura appris de sa période d'accueil et qui oriente spécifiquement sa posture de thérapeute dans cette association**).

6- La demande de la personne intéressée, faite en réunion d'équipe, peut être reprise en supervision en cas de difficulté

2 – Chaque membre de l'équipe souscrit au règlement intérieur ci-dessous :

o Il s'engage :

- à participer bénévolement aux activités de « Dispens'Aire Psy, les Psys du Coeur » pendant un temps minimum de 6 mois,
- à faire connaître cette activité et à participer à sa construction et son développement,
- à offrir bénévolement des vacations pour les permanences dont la durée et le nombre par mois sont déterminés collectivement par chaque équipe selon les organisations en place,
- à participer aux réunions d'équipe et de supervision en équipe, sauf situation exceptionnelle.

o Il s'interdit de se servir de son activité au sein de « Dispens'Aire Psy, les Psys du Coeur » pour développer sa clientèle privée – et celles d'autres collègues nommément.

o Il est tenu de participer aux fonctions principales de Dispens'Aire Psy, les Psys du Coeur » : l'accueil, l'orientation ou l'entretien thérapeutique.

o Il peut en tant que référent participer au soutien et à l'intégration des nouveaux arrivants dans l'équipe.

o Il participe à la communauté de support en rédigeant, aussitôt son entretien terminé, une note d'entretien qui figure dans le classeur de liaison ou des notes d'observation à l'accueil.

o Il respecte et fait respecter les règles du lieu aux personnes présentes.

o Il s'engage à respecter le code de déontologie de la psychothérapie (FF2P, SFG, CEGT).

o Il agit pour le bon fonctionnement relationnel de l'équipe en transmettant notamment toute information nécessaire au suivi des personnes et en participant activement à la vie de l'équipe.

o Sauf cas de force majeure, il s'engage moralement et professionnellement à assurer les permanences qu'il a planifiées avec la structure.

o Il fait connaître ses indisponibilités à l'avance afin de permettre un fonctionnement cohérent et suivi de la structure.

En cas de litige, le bureau est saisi, examine la situation et prend des décisions pour résoudre le litige.

En cas de non-respect du code déontologie et/ou du règlement intérieur : le bureau, après concertation et consultation de conseils professionnels ou juridiques, pourra avertir une fois le contrevenant et en cas de récidive pourra prendre la décision d'exclure l'intervenant de l'activité de l'association.

PERSONNES REÇUES

Chaque personne reçue souscrit aux règles suivantes :

Les personnes reçues au Dispens'Aire Psy sont des personnes défavorisées ou éloignées culturellement, socialement ou économiquement d'une démarche psychothérapeutique et qui en expriment le besoin.

- Elles prennent la responsabilité de leur démarche et choisissent le moment de leur venue à la permanence des Psys du Coeur qui les reçoivent sans rendez-vous.

- Elles participent activement à l'entretien psychothérapeutique qui sera confidentiel et anonyme.
- Elles peuvent accéder à un travail de groupe dans les temps programmés de psychothérapie de groupe.
- Elles respectent les lieux et les personnes.
- Elles participent aux frais de la structure en versant, si possible, une contribution qui est libre.
- Elles peuvent être reçues en entretien unique ou en entretiens multiples, selon une périodicité choisie par elles. A l'issue d'une période de 12 entretiens, il est envisagé après évaluation par la communauté de support et bilan avec la personne, soit la poursuite des entretiens pour une nouvelle période, soit une orientation ou une réorientation vers d'autres organismes.

Nous œuvrons à la rédaction d'une Charte d'accueil des personnes à Dispens'Aire Psy.